

Résolution n°

ATTRIBUÉE AU COMITÉ : [Laisser en blanc]

Objet : Alex Forrest, administrateur canadien émérite

1 ATTENDU QU'Alex Forrest a fait preuve d'un
2 dévouement inébranlable et d'un leadership exemplaire
3 en tant qu'administrateur canadien de l'AIP, militant
4 inlassablement pour les droits, la sécurité et le bien-être des
5 membres de l'AIP dans tout le Canada; et

6 ATTENDU QU'au cours de son mandat, Alex Forrest
7 a joué un rôle crucial dans la promotion du
8 professionnalisme au sein des services d'incendie, renforçant la
9 négociation collective et assurant la protection des pompiers
10 et de leurs familles; et

11 ATTENDU QU'il a été un vigoureux défenseur des causes
12 de la santé et de la sécurité des pompiers, y compris la couverture
13 présomptive du cancer, le soutien en santé mentale et l'amélioration
14 des conditions de travail des membres de l'AIP; et

15 ATTENDU QU'Alex Forrest est l'un des administrateurs
16 canadiens de l'AIP ayant occupé son poste le plus longtemps,
17 consacrant des années de service à l'amélioration de la situation des
18 pompiers et de leurs syndicats dans l'ensemble du Canada; et

19 ATTENDU QU'Alex Forrest a aidé les associations
20 provinciales et les sections locales sur demande,
21 parfois même au prix de sacrifices personnels, illustrant ainsi
22 son engagement inébranlable à l'égard de l'AIP et de ses
23 membres; et

24 ATTENDU QUE son leadership, son intégrité et sa passion
25 ont eu une incidence durable sur l'AIP, inspirant des
26 générations futures de pompiers et de dirigeants syndicaux à
27 continuer à lutter pour les droits des travailleurs et la
28 sécurité des pompiers; et

29 ATTENDU QUE l'engagement d'Alex Forrest à
30 défendre les pompiers déborde les limites du Canada car il

31 a représenté l'AIP sur des tribunes internationales,
32 favorisant la collaboration et la solidarité entre les
33 professionnels des services d'incendie du monde entier; et
34 ATTENDU QU'il y a lieu et est approprié de reconnaître
35 les années de bons et loyaux services d'Alex Forrest et
36 les contributions qu'il a apportées à l'AIP et à la
37 profession pompière;
38 IL EST RÉSOLU que les membres délégués à la
39 Conférence biennale Jack Jessop sur les politiques proposent
40 le nom d'Alex Forrest au Congrès biennal de 2026 de l'Association
41 internationale des pompiers en tant qu'administrateur
42 canadien émérite de l'Association internationale
43 des pompiers; et
44 IL EST DE PLUS RÉSOLU que cette résolution soit portée
45 aux dossiers officiels de l'AIP en hommage durable à
46 l'héritage et au leadership d'Alex Forrest.

Présentée par : Chris Perry, président de la section locale 1079 des
pompiers professionnels de Portage, et la section locale
867 des pompiers unis de Winnipeg,
Nick Kasper, président de l'association des pompiers
professionnels de Hamilton,
Rob D'Amico, président de la section locale 288 -
syndicat des pompiers d'Edmonton,
Greg Rehman, président de la section locale 209 -
association des pompiers professionnels de St.
Catherines,
Ryan Madill, président de la section locale 485 -
association des pompiers professionnels d'Halifax,
Brendan Meagher, président de la section locale 268 -
association des pompiers professionnels de Timmins,
John Mavrinac, président de la section locale 535 -
Association des Pompiers de Montréal Inc,
Chris Ross, président de la section locale 125 des
pompiers et ambulanciers paramédicaux de Brandon,

Terry Browett, président de la section locale 803 -
association des pompiers professionnels de Thompson,
Eric Campbell, président de la section locale 2200 -
association des pompiers des Laboratoires nucléaires
canadiens de Whiteshell,
Chad Newton, président de la section locale I-160 -
association des pompiers professionnels de Clarington,
Michael Kalita, président de la section locale 3139 -
association des pompiers professionnels de Brantford et
Josh Van Horne, président de la section locale 460

Coût prévu : **[Laisser en blanc]**

Affectation annuelle ou perpétuelle : **[Laisser en blanc]**

RECOMMANDATION DU COMITÉ : [Laisser en blanc]

DÉCISION DU CONGRÈS : [Laisser en blanc]